

académie  
Toulouse

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Haute-Garonne  
éducation  
nationale

Rectorat

Direction des personnels  
enseignants

DPE 5  
Bureau Gestion collective  
Enseignants  
du premier degré public  
Haute-Garonne

Affaire suivie par  
Marion Bellet-Delille  
Téléphone  
05 36 25 72 36

Béatrice Bourguignon  
Téléphone  
05 36 25 71 78

Mél.  
dpe5@ac-toulouse.fr

Adresse Physique  
75, Rue Saint-Roch  
31400 Toulouse

Adresse Postale  
CS 87 703  
31077 Toulouse Cedex 4

Toulouse, le 30 novembre 2018

La directrice académique des services de  
l'éducation nationale de la Haute-Garonne

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et  
professeurs des écoles

s/c de Mesdames les Inspectrices,  
Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale

**Objet :** Congé de formation professionnelle rémunéré et non rémunéré au titre de  
l'année scolaire 2019-2020 pour les personnels enseignants du premier degré.

#### Référence :

Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 Art. 21-22

Loi N° 84-16 du 11 janvier 1984 Art. 34

Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au  
long de la vie des fonctionnaires de l'Etat

Décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des  
agents non titulaires de l'État et de ses établissements publics et des ouvriers affiliés  
au régime des pensions résultant du décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004 .

Les personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré souhaitant obtenir un congé de formation  
professionnelle pour l'année scolaire **2019-2020**, qu'ils aient ou non épuisé leur droit à  
congé de formation professionnelle rémunéré, devront déposer leur candidature, **pour  
le vendredi 21 décembre 2018**. Aucune demande ne pourra être instruite après la  
date limite.

## CONDITIONS STATUTAIRES

### POUR LES AGENTS TITULAIRES AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2019

➤ Etre en position d'activité

Les agents qui ne sont pas dans cette position, notamment les personnels en  
disponibilité, et qui demandent un congé de formation professionnelle doivent faire  
l'objet d'une réintégration afin de pouvoir bénéficier de ce congé.

➤ Avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans l'Administration.

Attention : Les services à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur durée.  
Pour les agents non titulaires, 12 mois au moins doivent avoir été accomplis pour le  
Ministère de l'Education Nationale.

➤ S'engager à rester au service de l'une des trois fonctions publiques  
pendant une période égale au triple de celle pendant laquelle l'intéressé(e) a  
perçu l'indemnité forfaitaire mensuelle, due à tout agent en congé de formation  
professionnelle. A défaut, le remboursement de l'indemnité de CFP perçue est  
exigible.

## OBJET ET MODALITE DU CONGE DE FORMATION

Le congé de formation est destiné à permettre aux fonctionnaires auxquels il est accordé de parfaire leur formation professionnelle.

Il ne peut excéder trois ans sur la totalité de la carrière (dont un seul peut être rémunéré).

Le CFP rémunéré n'est attribué qu'au titre d'une année scolaire et cela quelle que soit sa durée. Il est octroyé **en mois entiers**.

Seuls les enseignants ayant obtenus un CFP sur liste principale, pourront solliciter un report d'une année.

La demande motivée devra parvenir à DPE5 avant le **05 Juillet 2019**.

## MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES

*Ouverture du serveur du :*

**Lundi 3 décembre au vendredi 21 décembre 2018 inclus**

*Si vous êtes candidat, il vous appartient donc de vous connecter  
**IMPERATIVEMENT** pendant cette période,  
en utilisant vos login et mot de passe habituels de messagerie webmail,  
d'imprimer et de conserver le récapitulatif de votre saisie.*

*L'adresse url de connexion est la suivante :*

<http://webdyn.ac-toulouse.fr/cofpi1d/>

**Procédure de saisie : cf ANNEXE 2**

## SITUATION ADMINISTRATIVE DES PERSONNELS EN CONGE FORMATION

Les bénéficiaires d'un congé de formation :

- demeurent en position d'activité pendant toute la durée du congé
- ne peuvent cumuler cette rémunération avec une autre rémunération publique ou privée,
- continuent à cotiser pour la retraite
- continuent à concourir pour l'avancement de grade et d'échelon, dans leur corps d'origine.
- conservent leur poste et sont relevés de leur affectation pendant la durée du congé.



## CONDITIONS DE REMUNERATION

**A l'issue du congé de formation, l'enseignant retrouve sa rémunération initiale conforme à son affectation.**

Les bénéficiaires d'un congé formation perçoivent une indemnité mensuelle forfaitaire dont le versement est limité à douze mois sur toute la carrière. Les 24 mois suivants sont non rémunérés.

3/3

Cette indemnité est égale à **85 % du traitement brut** et de l'indemnité de résidence afférents à l'indice qu'ils détenaient au moment de leur mise en congé. Le montant de cette indemnité ne peut toutefois excéder le traitement et l'indemnité de résidence afférents à l'indice brut 650. **Les frais d'inscription, les frais de formation ainsi que les frais de transport sont entièrement à la charge des intéressés.** Dans tous les cas, les cotisations pour pensions civiles sont calculées sur la base du traitement brut afférent à l'indice détenu au moment de la mise en congé de formation.

A la fin de chaque mois, que le congé soit rémunéré ou non, les intéressés devront remettre aux services gestionnaires **DPE6 - gestion individuelle**, une attestation prouvant leur présence effective en formation au cours du mois écoulé. En cas d'interruption de leur formation sans motif valable, il sera mis fin immédiatement au congé et les intéressés seront tenus de reverser l'intégralité des sommes perçues depuis le jour où ils ont interrompu leur formation.

Par ailleurs, la liquidation de l'indemnité de congé de formation ne faisant pas l'objet d'une procédure automatique, un décalage est susceptible d'intervenir dans le versement de l'indemnité.

L'enseignant bénéficiant d'un temps partiel durant l'année scolaire 2018-2019 et désireux d'obtenir un congé formation pour l'année scolaire 2019-2020 devra solliciter parallèlement sa réintégration à temps plein éventuellement à titre conditionnel.

Pour la rectrice et par délégation  
La directrice académique des services de  
l'éducation nationale de la Haute-Garonne

Elisabeth Laporte

**CRITERES D'ATTRIBUTION  
CONGES FORMATION PROFESSIONNELLE  
2019- 2020**

Rectorat

Direction des personnels  
enseignants

DPE 5  
Bureau Gestion collective  
Enseignants  
du premier degré public  
Haute-Garonne

Affaire suivie par  
Marion Bellet-Delille  
Téléphone  
05 36 25 72 36

Béatrice Bourguignon  
Téléphone  
05 36 25 71 78

Mél.  
dpe5@ac-toulouse.fr

Adresse Physique  
75, Rue Saint-Roch  
31400 Toulouse

Adresse Postale  
CS 87 703  
31077 Toulouse Cedex 4

**A) barème**

**1- Antériorité de la demande :**

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| 1 <sup>ère</sup> demande ..... | 0 point    |
| 2 <sup>ème</sup> demande ..... | 200 points |
| 3 <sup>ème</sup> demande ..... | 300 points |
| 4 <sup>ème</sup> demande ..... | 400 points |
| 5 <sup>ème</sup> demande ..... | 500 points |

Au-delà, 100 points par année supplémentaire.

**2- Ancienneté générale de service (AGS) au 31/12/2016 :**

Par année d'ancienneté ..... 1 point

**B) En cas d'égalité de barème :**

Prise en compte de la date de naissance (plus âgé au plus jeune).

## CONGES FORMATION PROFESSIONNELLE Procédure de saisie informatique

L'adresse url de connexion est la suivante :  
<http://webdyn.ac-toulouse.fr/cofpi1d/>

### Rectorat

Direction des personnels  
enseignants

DPE 5  
Bureau Gestion collective  
Enseignants  
du premier degré public  
Haute-Garonne

Affaire suivie par  
Marion Bellet-Delile  
Téléphone  
05 36 25 72 36

Béatrice Bourguignon  
Téléphone  
05 36 25 71 78

Mél.  
dpe5@ac-toulouse.fr

Adresse Physique  
75, Rue Saint-Roch  
31400 Toulouse

Adresse Postale  
CS 87 703  
31077 Toulouse Cedex 4

### 1<sup>er</sup> écran

académie  
Toulouse

Congés de Formation  
Professionnelle sur Internet

Identification

Connectez vous avec votre identifiant et votre mot de passe de messagerie

Nom d'utilisateur

Mot de passe

Valider

### 2<sup>ème</sup> écran

Congés de Formation  
Professionnelle sur Internet

Informations utilisateur

Situation personnelle

Civilité, nom et prénom

Date de naissance

Email

Adresse

Affectation principale

Circonscription de rattachement

Quotité

Ancienneté générale de services au 01/09/2013

Votre choix

Saisir une demande de congés de formation professionnelle

Attention !

Toute saisie ou modification de votre demande doit être impérativement validée pour être prise en compte

Ces informations sont affichées et ne peuvent pas être modifiées en ligne.  
En fin de saisie, après avoir imprimé le récapitulatif, vous corrigerez les informations erronées et adresserez le document scanné à dpe5@ac-toulouse.fr

Cliquer ici

### 3ème écran

Complément d'information à saisir :



#### Saisie de la demande de congés de formation professionnelle

**Complément d'informations personnelles**

|  |            |
|--|------------|
| Numéro de téléphone fixe                                   | 0500000000 |
| Numéro de téléphone portable                               | 0600000000 |
| Titre ou diplôme le plus élevé détenu                      | licence    |
| Année d'obtention du titre ou diplôme le plus élevé détenu | 1974       |

**Formation demandée**

|  |  |
|--|--|
| Type de formation demandée   | MASTER   |
| Organisme hébergeur  | Université Toulouse  |
| Discipline de la formation   | psychologie  |
| Date de début de formation   | 02 09 2014   |
| Date de fin de formation   | 04 07 2015   |
| Nombre de demandes de congés de formations antérieures non satisfaites | 4  |
| En quelle année a eu lieu votre dernière demande non satisfaite?       | 2013   |
| Avez vous déjà obtenu un congé de formation?                           | Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> |
| Ce dossier est-il soutenu par l'assistante sociale?                    | Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> |

**Attention !**  
Toute saisie ou modification de votre demande doit être impérativement validée pour être prise en compte

[Continuer](#)

Préciser les mois entiers souhaités (ex : 01/09/xxxx au 31/07/xxxx)

Si nombre de demandes est renseigné, il est impératif de renseigner la dernière année de demande

Après avoir terminé la saisie, cliquez sur

### 4ème écran

#### Récapitulatif de la demande de congés de formation professionnelle

**Complément d'informations personnelles**

|  |            |
|--|------------|
| Numéro de téléphone fixe                                   | 0500000000 |
| Numéro de téléphone portable                               | 0600000000 |
| Titre ou diplôme le plus élevé détenu                      | licence    |
| Année d'obtention du titre ou diplôme le plus élevé détenu | 1974       |

**Formation demandée**

|  |                     |
|--|---------------------|
| Type de formation demandée   | MASTER              |
| Organisme hébergeur  | Université Toulouse |
| Discipline   | psychologie         |
| Date de début de la formation  | 02/09/2014          |
| Date de fin de la formation  | 04/07/2015          |
| Durée de la formation en mois  | 10                  |
| Nombre de demandes de congés de formations antérieures non satisfaites | 4                   |
| En quelle année a eu lieu votre dernière demande non satisfaite?       | 2013                |
| Avez vous déjà obtenu un congé de formation?                           | Non                 |
| Ce dossier est-il soutenu par l'assistante sociale?                    | Non                 |

**Attention !**  
Toute saisie ou modification de votre demande doit être impérativement validée pour être prise en compte

**Votre choix**

[Valider votre demande de congés de formation professionnelle et imprimer le récapitulatif](#)

[Modifier votre demande de congés de formation professionnelle](#)

Ci-contre : état récapitulatif de votre demande.

Cliquer ici pour valider ou Cliquer ici pour modifier

## 5ème et dernier écran



**Validation de la demande de congés de formation professionnelle**

**Validation de votre demande de congés de formation professionnelle**  
Votre demande de congés de formation professionnelle a été enregistrée  
Vous pouvez modifier votre saisie jusqu'au **20/12/2013**

**Votre choix**  
**Modifier votre demande de congés de formation professionnelle**  
**Imprimer le récapitulatif**

A ce stade, votre demande est validée, vous pouvez encore la modifier en recommençant la saisie et cela jusqu'à la date de fermeture du serveur. N'oubliez pas de valider à nouveau en fin de saisie et de réimprimer le récapitulatif.

Toute information erronée devra être corrigée en **ROUGE** sur l'imprimé qui sera adressé à la DPE5 par mail : [dpe5@ac-toulouse.fr](mailto:dpe5@ac-toulouse.fr)